



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2018-053

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la Nièvre

| | |
|--|---------|
| 58-2018-09-10-004 - AP délégation de signature CHORUS (4 pages) | Page 3 |
| 58-2018-09-10-002 - AP délégation de signature Christelle SOUBRY (2 pages) | Page 8 |
| 58-2018-09-10-005 - AP délégation de signature NEMO (8 pages) | Page 11 |
| 58-2018-09-10-001 - AP délégation de signature Stéphane PIEUCHOT (2 pages) | Page 20 |
| 58-2018-09-10-003 - délégation de signature Christine BAPTISTA (2 pages) | Page 23 |

Préfecture de la Nièvre

58-2018-09-10-004

AP délégation de signature CHORUS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

**PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTÉRIEL**

Pôle Animation Interministérielle

Affaire suivie par *Delphine Le Cardinal*

Tél : 03 86 60 72 25

Mél : gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr

CHORUS DT-JM3

ARRÊTÉ

portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais, et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT

**Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 03 novembre 2016 portant nomination de **M. Joël MATHURIN**, en qualité de préfet de la Nièvre ;

VU le décret du 21 avril 2017 portant nomination de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 30 juin 2017 portant nomination de **M. Michel ROBQUIN** en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de **Mme Colette LANSON** en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 2018 chargeant **M. Michel ROBQUIN**, sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire, de l'intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Clamecy ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2017 portant modification de l'organigramme de la préfecture ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de bureau, chargés de mission, chefs de section et agents de la Préfecture ;

SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre,

.../...

ARRÊTE

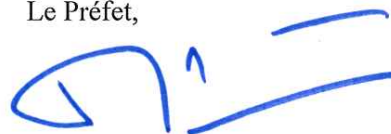
Article 1 :

Délégation de signature est donnée aux agents mentionnés dans le tableau ci-après, à l'effet de valider les ordres de mission, les états de frais, et les relevés d'opération dans l'application Chorus DT concernant les frais de mission et de formation, dans le périmètre respectif indiqué sur le tableau ci-joint .

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié individuellement et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Nevers, le 10 SEP. 2018
Le Préfet,



Joël MATHURIN

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour la validation des ordres de mission, états de frais et relevés d'opérations pour les frais de mission et de formation dans l'application CHORUS DT

| Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire(s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Validation des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT |
|--|-------------------------------|--|--|
| Secrétariat de M. le Préfet | | | |
| M. Joël MATHURIN, Préfet | Mme Jacqueline GAUTHRON | M. Olivier GAUDRY | Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le préfet |
| Secrétariat de M. le Secrétaire Général | | | |
| M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | Mme Brigitte BRAUNER | Mme Jacqueline GAUTHRON M. Olivier GAUDRY | Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le secrétaire général |
| Secrétariat de M. le Directeur des services du Cabinet | | | |
| M. Ludovic PERRIN, directeur des services du cabinet | M. Olivier GAUDRY | Mme Jacqueline GAUTHRON | Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la directrice des services du cabinet |
| Secrétariat du sous-préfet de Château-Chinon | | | |
| Mme Colette LANSON, sous-préfète de Château-Chinon | Mme Evelyne GAUTHRON | M. Arnaud BOREMANS | Validation des ordres de mission et des états de frais de Mme la sous-préfète de Château-Chinon |
| Secrétariat du sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire | | | |
| M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy par intérim | Mme Christelle MILLET | M. Emmanuel COLAS | Validation des ordres de mission et des états de frais de M. le sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire et de Clamecy par intérim |

| | | | |
|--|--|---|--|
| Supérieur hiérarchique et service d'affectation du bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire (s) de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission et des états de frais dans chorus DT |
| Bureau des Ressources Humaines et des Moyens (BRHM) | | | |
| M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | Mme Christine BOUCHOUX, adjoine au chef du BRHM | Mme Anne-Marie AUBERT, chef du BRHM | <ul style="list-style-type: none"> - Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais - Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement - Dotation des enveloppes de moyens |
| M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | Mme Christine BAPTISTA, référente Chorus DT | Mme Nathalie GAUDRY, référente Chorus DT | <ul style="list-style-type: none"> - Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais - Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement |
| M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | Mme Nathalie GAUDRY, référente Chorus DT | Mme Christine BAPTISTA, référente Chorus DT | <ul style="list-style-type: none"> - Validation réglementaire et budgétaire des ordres de mission, des états de frais - Validation du relevé d'opérations pour mise en paiement |

Préfecture de la Nièvre

58-2018-09-10-002

AP délégation de signature Christelle SOUBRY

PRÉFET DE LA NIÈVRE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTÉRIEL

Pôle Animation Interministérielle
Affaire suivie par Delphine Le Cardinal
Tél : 03 86 60 72 25
Mél : gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr
Pilotage&performance -JM3

ARRÊTÉ

portant délégation de signature à Mme Christelle SOUBRY,
chargée de la mission du pilotage et de la performance

Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Joël MATHURIN en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2017 modifiant l'organigramme de la Préfecture de la Nièvre ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de bureau, chargés de mission, chef de section et agents de la Préfecture ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Mme Christelle SOUBRY, chargée de la mission du pilotage et de la performance à l'effet de signer les pièces et actes énumérés ci-après, relevant du domaine de compétence de la mission :

- les correspondances usuelles,
- les copies certifiées conformes à l'original de tous les actes administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle SOUBRY, délégation de signature est conférée à M. Stéphane PIEUCHOT, référent départemental fraude.


ARTICLE 2:

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 3:

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre et la Chargée de la mission du pilotage et de la performance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 10 SEP. 2018
Le Préfet,



Joël MATHURIN

Préfecture de la Nièvre

58-2018-09-10-005

AP délégation de signature NEMO



PRÉFET DE LA NIÈVRE

**PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTÉRIEL**

Pôle Animation Interministérielle
Affaire suivie par *Delphine Le Cardinal*
Tél : 03 86 60 72 25
[Mél : gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr](mailto:gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr)
NEMO – JM11

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin
et la constatation des services faits dans l'outil NEMO
sur les BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-307-333-754-843 et CAS 723.**

**Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de **M. Joël MATHURIN**, en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU le décret du 21 avril 2017 portant nomination de **M. Stéphane COSTAGLIOLI**, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

VU le décret du 30 juin 2017 portant nomination de **M. Michel ROBQUIN**, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire ;

VU le décret du 20 juillet 2018 portant nomination de **Mme Colette LANSON** en qualité de sous-préfète de Château-Chinon ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2017 portant modification de l'organigramme de la Préfecture ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} août 2018 chargeant **M. Michel ROBQUIN**, Sous-Préfet de l'arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire, de l'intérim des fonctions de Sous-Préfet de l'arrondissement de Clamecy et lui accordant délégation de signature ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de bureau, chargés de mission, chefs de section et agents de la préfecture ;

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Nièvre,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau ci-après pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO au titre des BOPs 111-112-119-122-128-129-142-161-207-216-232-307-333-754-843 et CAS 723.

Article 2 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre et tous les agents visés à l'article 1 du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié individuellement et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Nevers, le 10 SEP. 2018
Le Préfet,



Joël MATHURIN

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO

| Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des expressions de besoin (EB) et constatation des services faits (SF) |
|--|---|---|--|
| Centres Prescripteurs | | | |
| Résidences | | | |
| Résidence du Préfet Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | M. Joël MATHURIN, Préfet | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY ou Mme Christine BAPTISTA |
| Résidence du Secrétaire Général Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Brigitte BRAUNER |
| Résidence du Directeur de Cabinet Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence <à 5 000 €) | M. Ludovic PERLIN, directeur des services du cabinet | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Olivier GAUDRY |
| Résidence de la sous-préfecture de Château-Chinon Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | Mme Colette LANSON, sous-préfète de Château-Chinon | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Evelynne GAUTHRON |
| Résidence de la sous-préfecture de Clamecy Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Clamecy par intérim | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Christine MAQUET |
| Résidence de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire Toutes décisions de dépenses (frais de représentation, entretien de la résidence) | M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET |

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO

| Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des expressions de besoin (EB) et constatation des services faits (SF) |
|--|--|---|---|
| Bureau des Ressources Humaines et des Moyens (BRHM) | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Nathalie GAUDRY, Mme Christine BAPTISTA, Mme Christine BOUCHOUX, ou Mme Catherine CARVALHO |
| Décisions de dépenses < à 500 € | Mme Anne-Marie AUBERT, chef du BRHM | | |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Christine BOUCHOUX, adjointe Mme Martine TORRES, adjointe | | |
| Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SDSIC) | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Philippe DUFOUR |
| Décisions de dépenses < à 150 € | M. Pascal DECLAS, chef du SDSIC | M. Philippe DUFOUR, adjoint | |
| Direction du pilotage interministériel | | | |
| Pôle animation interministérielle | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Anne-Françoise TISSIER |
| Décisions de dépenses < à 1 500 € | Mme Brigitte LEROY, directrice | | |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Anne-Françoise TISSIER, chef de pôle | | |
| Pôle égalité des territoires et des chances | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Delphine MASSON, M. Patrick DOUBLOT ou M. Abdellah SGHIR |
| Décisions de dépenses < à 1 500 € | Mme Brigitte LEROY, directrice DDPIM | | |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Chantal GUILLIEN, chef de pôle | | |

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO

| Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des expressions de besoins (EB) et constatation des services faits (SF) |
|---|---|---|---|
| Services du Cabinet | | | |
| <i>Bureau de la communication et de la représentation de l'Etat</i> | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | |
| Décisions de dépenses < à 5 000 € | M. Ludovic PERRIN, directeur des services du cabinet | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Jocelyne GANTOIS et Mme Laurence DAVASSE |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Stéphanie CANNET, chef du bureau de la communication et de la représentation | | |
| Garage | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | |
| Décisions de dépenses < à 5 000 € | M. Ludovic PERRIN, directeur des services du cabinet | | Saisie des EB et constatation des SF par M. Luc GIANESELLI |
| Décisions de dépenses < à 150 € | M. Luc GIANESELLI, chef du garage | | |
| Bureau des sécurités | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | |
| Décisions de dépenses < à 5 000 € | M. Ludovic PERRIN, directeur des services du cabinet | | |
| Décisions de dépenses < à 500 € | M. Jean-François QUIEN, chef du bureau des sécurités | | |

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO

| Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des expressions de besoins (EB) et constatations des services faits (SF) |
|--|--|--|---|
| Direction de la réglementation et des collectivités locales (DRCL) | | | |
| Bureau des collectivités locales, des élections, des associations et des activités réglementées | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par - M. Alain CREUZET, - M. Marc CHAMPAGNAT |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL | - M. Alain CREUZET, chef du bureau des collectivités locales, des élections, des associations et des activités réglementées, - M. Marc CHAMPAGNAT, adjoint, ou - Mme Marie-Madeleine PARAY, responsable du pôle élections et activités réglementées, ou - Mme Anne-Laure BAUIARD, responsable du pôle accueil et missions de proximité | - Mme Marie-Madeleine PARAY - Mme Anne-Laure BAUIARD |
| Dotations et avances aux collectivités | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | Saisie des EB en masse (injection des fichiers plats via NEMO) et constatation des SF par Mme Nicole GRAILLOT ou Mme Florence TRAVERS |
| Centre d'expertise et de ressources des titres CNI-passports (CERT) | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | Saisie des EB par Mme Laurence DUFOUR ou Mme Annick DESCHAMPS |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL | | |
| Bureau de l'immigration et de l'intégration | | | |
| Toutes décisions de dépenses | M. Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Annie BONNEFOY |
| Décisions de dépenses < à 150 € | Mme Danielle PIERI, directrice de la DRCL | Mme Nathalie MENEUT chef du bureau de l'immigration et de l'intégration Mme Annie BONNEFOY, adjointe | |

ANNEXE à l'arrêté portant délégation de signature pour l'exécution des dépenses, la saisie des expressions de besoin et la constatation des services faits dans l'outil NEMO

| Objet de la délégation | Bénéficiaire de la délégation | Bénéficiaire de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement | Saisie des expressions de besoins (EB) et constatations des services faits (SF) |
|--|--|---|---|
| Services administratifs de la sous-préfecture de Château-Chinon | | | |
| Toutes décisions de dépenses et de recettes | Mme Colette LANSON, sous-préfète de Château-Chinon | | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Evelyne GAUTHRON |
| Services administratifs de la sous-préfecture de Clamecy | | | |
| Toutes décisions de dépenses et de recettes | M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Clamecy par intérim | M. Emmanuel COLAS, secrétaire général des sous-préfectures de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy | Saisie des EB et constatation des SF par Mme Christine MAQUET |
| Pièces de liquidation des dépenses | | | |
| Services administratifs de la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire | | | |
| Toutes décisions de dépenses et de recettes | M. Michel ROBQUIN, sous-préfet de Cosne-Cours-sur-Loire | M. Emmanuel COLAS, secrétaire général des sous-préfectures de Cosne-Cours-Sur-Loire et de Clamecy | Saisie des EB et constatation des SF par M. Emmanuel COLAS ou Mme Christelle MILLET |
| Pièces de liquidation des dépenses | | | |

Préfecture de la Nièvre

58-2018-09-10-001

AP délégation de signature Stéphane PIEUCHOT



PRÉFET DE LA NIÈVRE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTERIEL

Pôle Animation Interministérielle
Affaire suivie par Delphine Le Cardinal
Tél : 03 86 60 72 25
Mél : gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr

REFERENT FRAUDE-JM1

A R R Ê T É

**portant délégation de signature à M. Stéphane PIEUCHOT,
Référént départemental fraude**

**Le Préfet de la Nièvre
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de **M. Joël MATHURIN** en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2017 modifiant l'organigramme de la Préfecture de la Nièvre ;

VU les décisions préfectorales portant affectation des directeurs, chefs de service, chefs de bureau, chargés de mission, chef de section et agents de la Préfecture ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Nièvre ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à **M. Stéphane PIEUCHOT**, référént départemental fraude à l'effet de signer les correspondances usuelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stéphane PIEUCHOT**, délégation de signature est conférée à **Mme Christelle SOUBRY**, chargée de la mission du pilotage et de la performance.

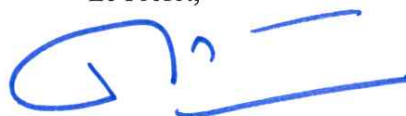
ARTICLE 2 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre et le Référent départemental fraude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 10 SEP. 2010
Le Préfet,



Joël MATHURIN

Préfecture de la Nièvre

58-2018-09-10-003

délégation de signature Christine BAPTISTA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA NIÈVRE

**PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU PILOTAGE
INTERMINISTÉRIEL**

Pôle Animation Interministérielle
Affaire suivie par Delphine Le Cardinal
Tél : 03 86 60 72 25
[Mél : gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr](mailto:gestion-publique@nievre.pref.gouv.fr)
CHORUS – JM5

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
à Mme Christine BAPTISTA, référente départementale de la Préfecture de la Nièvre auprès
de la plateforme régionale CHORUS et du service facturier de la DRFIP**

--

**Le Préfet de la Nièvre,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Joël MATHURIN en qualité de préfet de la Nièvre ;

VU la circulaire du 7 décembre 2012 portant sur la régionalisation des centres de services partagés CHORUS en métropole ;

VU la note du 22 juillet 2014 portant sur la seconde phase de régionalisation des centres de services partagés et la mise en place du mode de gestion facturier ;

VU la note du 30 août 2018 portant sur les affectations au sein des services de la Préfecture de la Nièvre ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Christine BAPTISTA, gestionnaire budgétaire au sein du bureau des ressources humaines et des moyens dans le cadre de ses missions de référent départemental **titulaire** de la Préfecture de la Nièvre auprès de la plateforme régionale CHORUS et du service facturier de la DRFIP pour certifier le service fait dans CHORUS formulaires volet communication et donner l'ordre de payer au vu des pièces comptables validées par l'autorité compétente.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BAPTISTA, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie GAUDRY, gestionnaire des ressources budgétaires au sein du bureau des ressources humaines et des moyens dans le cadre de ses missions de **suppléante** de la référente départementale de la Préfecture de la Nièvre auprès de la plateforme régionale CHORUS et du service facturier de la DRFIP pour certifier le service fait dans CHORUS formulaires volet communication et donner l'ordre de payer au vu des pièces comptables validées par l'autorité compétente.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Mme Christine BAPTISTA et de Mme Nathalie GAUDRY délégation de signature est donnée à Mme Christine BOUCHOUX, adjointe au chef du bureau des ressources humaines et des moyens et à Mme Anaïs EDELBLOUT, acheteuse-approvisionneuse.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté abroge toute délégation de signature antérieure et toutes dispositions contraires à celui-ci.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre, la Chef du bureau des ressources humaines et des moyens ainsi que les Agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 19 0 SEP. 2018
Le Préfet,



Joël MATHURIN